

OK
RA

ATMPM
Association
Siège social : 745 Rue Jules Vallès ZA La Chevalerie
50009 SAINT-LO CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

11 Rue Saint Sauveur
BP 546
50105 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex

Tél : 02 33 43 37 76
Fax : 02 33 43 78 03
E-mail : cherbourg@fiteco.com

ATMPM
Association
Siège social : 745 Rue Jules Vallès ZA La Chevalerie
50009 SAINT-LO CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMPM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre notre opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association, et plus particulièrement les modalités retenues pour le passage des dotations et reprises liées aux fonds dédiés, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex, le 14/05/2019

FITECO,
Commissaire aux Comptes



Arnaud MANSON
Associé

ATMPM
Association
Siège social : 745 Rue Jules Vallès ZA La Chevalerie
50009 SAINT-LO CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2018

ATMPM

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	9 829	9 058	771	
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	9 829	9 058	771	
	Immobilisations financières	Terrains	132 187	7 871	124 315	130 332
		Constructions	1 320 945	901 638	419 306	474 206
Inst. techniques, mat.out.industriels		145 074	134 718	10 355	12 031	
Autres immobilisations corporelles		144 079	39 777	104 301	118 748	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours		343 392		343 392	52 792	
Avances et acomptes						
TOTAL	2 085 678	1 084 007	1 001 671	788 111		
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Immobilisations financières	Prêts					
	Autres immobilisations financières	3 991		3 991	3 591	
	TOTAL	3 991		3 991	3 591	
TOTAL I		2 099 499	1 093 065	1 006 434	791 702	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	8 951		8 951	9 599
		Créances usagers et comptes rattachés	86 919	2 188	84 730	25 294
		Autres créances	77 328		77 328	56 499
	TOTAL	164 247	2 188	162 058	81 793	
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		2 225 085		2 225 085	2 238 850	
Divers	Charges constatées d'avance (4)	22 076		22 076	27 230	
	TOTAL II	2 420 360	2 188	2 418 172	2 357 474	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		4 519 860	1 095 254	3 424 606	3 149 176	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				1 533	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

ATMPM

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv, biens renouvelables)	1 713	1 713
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	511 909	511 909
	Report à nouveau	11 431	89 381
	Résultat de l'exercice	74 233	-162 972
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	13 113	98 136	
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		612 401	538 168
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	33 000	20 067
	Provisions pour charges	310 949	310 949
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	924 493	905 276
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		1 268 443	1 236 293
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	929 970	760 798
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		7 450
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 029	134 729
	Dettes fiscales et sociales	452 317	453 730
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 517	2 425
	Autres dettes	16 926	15 579
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
Total III		1 543 760	1 374 715
Écart de conversion passif IV			
TOTAL DU PASSIF(I+II+III+IV)		3 424 606	3 149 176
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		683 214
	Dettes sauf (1) à moins d'un an		684 049
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

ATMPM

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Dotations et produits de tarification	2 946 326	2 844 179
	Autres services	741 915	690 627
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	3 688 241	3 534 806
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	8 520	1 914
	Subventions d'exploitation		
	Remboursement de frais	82 902	173 623
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Cotisations			
Autres produits (1)	4	365	
Total des produits d'exploitation I		3 779 669	3 710 710
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	88 226	86 999
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	745 546	768 920
	Impôts, taxes et versements assimilés	181 321	179 979
	Salaires et traitements	1 847 476	1 925 239
	Charges sociales	687 180	690 877
	• sur immobilisations amortissements	91 101	67 729
	provisions		
Dotations			
d'exploitation	1 268	1 533	
• sur actif circulant : provisions	33 000	66 977	
• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	2 038	6 873	
Total des charges d'exploitation II		3 677 161	3 795 130
Résultat d'exploitation (I-II)		102 507	-84 420
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 118	3 706
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		3 118	3 706
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	12 230	60 143
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		12 230	60 143
Résultat financier (V-VI)		-9 111	-56 436
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		93 396	-140 857
Renvois	(1) Dont : Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	38 504	34 391
	immobilier		

ATMPM

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir l'attestation

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 804	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	5 804	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 957	16 688
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	5 957	16 688
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-153	-16 688
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI	15 990	29 573
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	35 000	35 000
	Total des produits (I+II)+V+VI+(+XI) X(II)	3 804 582	3 743 989
	Total des charges (III+IV+VI+VIII)+X+X(XII) XIV	3 730 349	3 906 962
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	74 233	-162 972
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		



KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

A.T.M.P.M

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

Montants exprimés en Euros

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
1.2.5	Événements postérieurs à la clôture	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.2	Actif	2
2.2.1	Tableau des immobilisations	2
2.2.2	Tableau des amortissements	2
2.2.3	Immobilisations incorporelles	2
2.2.4	Immobilisations corporelles	3
2.2.5	Immobilisations financières	3
2.2.6	Créances	4
2.2.7	Créances usagers et financeurs	4
2.2.8	Produits à recevoir	4
2.2.9	Charges constatées d'avances	4
2.3	Passif	5
2.3.1	Fonds associatifs	5
2.3.2	Report à nouveau avant répartition du résultat	5
2.3.3	Provisions pour risques et charges	6
2.3.4	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	6
2.3.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	7
2.3.6	Etat des dettes	8
2.3.7	Charges à payer	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	9
3.2	Résultat par activité ou établissement	9
3.3	Ventilation de l'effectif moyen ETP	9
4	Autres informations	10
4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	10
4.2	Engagements hors bilan	10
4.2.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	10
4.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	10



4.2.3	Engagements financiers	11
4.2.4	Les engagements de retraites et avantages assimilés (partie des engagements de l'entreprise non comptabilisée en provision)	11
4.2.5	Crédit-bail	12
4.2.6	Biens gérés appartenant aux majeurs protégés	12

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, notamment l'arrêté du 16 décembre 2015 ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.5 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement et fait significatif concernant l'exercice n'est survenu après la clôture.

2 Informations relatives au bilan

2.2 Actif

2.2.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 041	788	-	9 829
Immobilisations corporelles	1 728 242	14 045	-	1 742 286
Immobilisations en cours	52 792	290 600	-	343 392
Immobilisations financières	3 592	400	-	3 992
TOTAL	1 793 666	305 833		2 099 500

2.2.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	9 041	17	-	9 058
Immobilisations corporelles	992 923	91 085	-	1 084 007
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	1 001 964	91 102		1 093 065

2.2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2.3.1 Principaux mouvements

Aucun mouvement significatif.

2.2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.2.4.1 Principaux mouvements

Sur l'exercice, les travaux en cours correspondent aux travaux réalisés sur le site d'Avranches.

2.2.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	8 à 50 ans
Installations techniques,	Linéaire	8 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	-	-
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.2.5 Immobilisations financières

2.2.5.1 Principaux mouvements

Aucun mouvement significatif.

2.2.5.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	92
Caution	3 900

2.2.6 Créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	3 991		3 991
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	86 920	84 731	2 189
Autres créances	86 279	86 279	
Charges constatées d'avance	22 076	22 076	
TOTAL	199 266	193 086	6 180
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.2.7 Créances usagers et financeurs

- Majeurs protégés : 3 067 €
- Conseil Départemental (MASP) : 11 402 €
- Conseil Départemental (DGF) : 1 813 €
- Créances douteuses : 2 189 €
- Factures à établir : 68 299 €
- Divers : 150 €

2.2.8 Produits à recevoir

- UNIFAF : 11 687 €
- Autres produits à recevoir : 21 976 €
- État - produits à recevoir (CITS) : 43 665 €

2.2.9 Charges constatées d'avances

- Achats et charges externes : 22 076 €

2.3 Passif

2.3.1 Fonds associatifs

2.3.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	-			-
Valeur du patrimoine intégré	-			-
Fonds statutaires	1 714			1 714
Apports sans droit de reprise	-			-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-			-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	-			-
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	-			-
Réserves	-			-
Réserves indisponibles	-			-
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Report à nouveaux	89 382	7 758	85 708	11 432
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	101 199	320	88 406	13 114
Dépense non opposable au tiers financeurs	- 3 063	3 383	320	-
Autres réserves⁽²⁾	511 910			511 910

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif

2.3.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées :		
- à l'exercice		11 594,35
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		11 431,70
SOLDE	-	23 026,05

2.3.3 Provisions pour risques et charges

2.3.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	20 067	33 000	20 067	33 000
Provisions pour charges	310 950		-	310 950
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				
TOTAL	331 017	33 000	20 067	343 950

La provision de 33.000 € correspond à une affaire de prud'hommes.

Les provisions pour charges correspondent à la comptabilisation de l'engagement de retraite.

2.3.4 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après:

- Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Taux d'actualisation : 1,68% / 1,30%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1,5% / 1,5%
- Turnover : La table de turnover retenue est basée sur l'estimation d'une probabilité de départ de 9% à 16 ans avec un abattement de 10% par année suivante. La probabilité de départ après 55 ans est estimée comme nulle.
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- L'ancienneté prise en compte est celle de l'association et non celle de la branche.

Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles.

2.3.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

2.3.5.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
Ressources					
Travaux		76 276,30		35 000,00	111 276,30
Formation		11 486,20			11 486,20
Crédit bail		16 200,00			16 200,00
Docs obligatoire		9 300,00			9 300,00
Aménagement locaux		663 237,70			663 237,70
Téléphonie		13 776,00			13 776,00
Site internet		5 000,00			5 000,00
Unit		20 000,00			20 000,00
Informatique		90 000,00	15 782,40		74 217,60
TOTAL		905 276,20	15 782,40	35 000,00	924 493,80

2.3.6 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-			
- à plus de 2 ans à l'origine	929 972	83 444	367 651	478 877
Emprunts et dettes financières divers (2)	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 029	134 029		
Dettes fiscales et sociales	452 317	452 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 517	10 517		
Autres dettes	16 929	16 929		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	1 543 764	697 236	367 651	478 877
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	76 143			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.3.7 Charges à payer

• Intérêts courus :	531 €
• Fournisseurs – factures non parvenues :	80 082 €
• Provision CP :	262 089 €
• Personnel et organismes sociaux :	16 446 €
• État :	795 €
• Divers charges à payer	3 406 €

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de services)	741 915
Dotation globale	2 818 948
MASP	127 379
Autres subventions	7 450
Cotisations	1 070
Divers (dont transfert de charges,...)	82 908
Total	3 779 669

3.2 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- Association		18 636
- SISTF		669
Gestion sous contrôle de tiers financeur		
- MJPM		62 454
- MASP	- 7 528	
Résultat de l'exercice	74 231	

3.3 Ventilation de l'effectif moyen ETP

Catégories	Personnel salarie	Personnel mis à disposition
Cadres	6,00	
Employés	65,00	
TOTAL	71,00	-

4 Autres informations

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	FITECO
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 700
Au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	13 628
Honoraires totaux	19 328

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2018, l'engagement s'élève à la somme de :	982 780
se décomposant comme suit :	
- capital restant dû	929 440
- intérêts restant dus	53 340

4.2.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments Saint-Lô, Cherbourg,	929 440
	Ponts-sous-Avranches	

4.2.3 Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	929 440	760 192
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions		
Autres		

4.2.4 Les engagements de retraites et avantages assimilés (partie des engagements de l'entreprise non comptabilisée en provision)

Notre entité ne provisionne pas ses engagements relatifs au régime d'indemnités de départ à la retraite pour l'activité MASP dont les principales caractéristiques pour notre entité sont identiques à celles détaillées pour le MJPM.

Le montant de l'engagement total non provisionné s'élève respectivement à 7 488,80 € au 31/12/2018 / 7 488,80 € au 31/12/2017.

4.2.5 Crédit-bail

	Immobilier	Mobilier	Total
Redevances restant à payer :			
A 1 an au plus		16 721	16 721
A plus d'1 an et 5 ans au plus		21 191	21 191
A plus de 5 ans			
Total		37 912	37 912

4.2.6 Biens gérés appartenant aux majeurs protégés

Le montant des avoirs financiers disponibles enregistrés des majeurs protégés, pour lesquels l'ATMPM dispose d'un mandat de gestion, s'élève à 39 278 K€ au 31/12/2018.

Les avoirs financiers non disponibles constitués des placements des majeurs protégés (assurance vie, contrat de capitalisation, ...) sont estimés à 33 063 K€ au 31/12/2018.

